

Liberté Égalité Fraternité Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Olivier FERULLO Tél : 05 57 95 02 49

Mél : olivier.ferullo@culture.gouv.fr Référence : PC06437622P0017-1 Bordeaux, le 9 février 2023

Le Préfet de région

à

Direction départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques / Pôle Urbanisme Béarn Cité Administrative Boulevard Tourasse / CS 57577

64032 PAU

Objet : Références : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

MEILLON (PYRENEES-ATLANTIQUES), Lieu-dit Tuquet (centrale photovoltaïque au sol)

PC06437622P0017

Votre courrier du 23 janvier 2023 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 23 janvier 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'Archéologie par intérim

Emeline DENEUVE